



PREFET DES YVELINES

Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
Bureau des Relations avec les Collectivités Locales
et de la Réglementation

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté n°78-2019-01-09-024 du 09 janvier 2019
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales
de la commune de TRIEL-SUR-SEINE

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 10 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2018-12-21-002 du 21 décembre 2018 portant délégation de signature
à Monsieur Stéphane GRAUVOGEL, Sous-Préfet de Saint Germain en Laye,

Vu l'arrêté n°78-2019-01-09-024 du 06 janvier 2019 portant nomination des membres de la
commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Triel-sur-
Seine,

Sur la proposition du secrétaire général de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Arrête

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°78-2019-01-09-024 en date du 09 janvier 2019 est
modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaire	Titulaire	Titulaire
M. Jean-Pierre MAROTTE	M. Franck PHILIPPE	M. Philippe PAILLET
Mme Marie-Claude LALEMANT	Suppléant	Suppléant
M. Jean-Charles CIZA	Mme Martine BERNELIN DA SILVA	Mme Laurence DIJON
Suppléant		
M. Serge RUMEAU		

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

01, rue du Panorama - CS 60524 - 78105 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Tél: 01.30.61.34.00 - Télécopie: 01.30.61.34.98
Adresse électronique: sp-saint-germain-en-laye@yvelines.gouv.fr

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, le Sous-Préfet de Saint Germain-en-Laye, le Maire de la commune de Triel-sur-Seine sont chargés chacun en qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 20 FEV. 2019

P/Le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet

Stéphane GRAUVOGEL